

Les informations changent de jour en jour,
pensez à consulter les sites
de vos associations et de Gastrosuisse.



Société des Cafetiers,
Restaurateurs
et Hôtelières de Genève

Chers Collègues, Chers Amis,

Afin d'avoir les dernières nouvelles sur le Coronavirus concernant l'Hôtellerie et la Restauration, je vous prie de consulter le site de votre association : www.scrhg.ch
Nous regroupons l'ensemble des informations qui nous sont données par la Confédération, le canton et le Médecin cantonal.

Seuls le site internet et Facebook (<https://www.facebook.com/societedescfetiersgeneve/>) nous permettent d'être réactifs dans la communication.

3 points importants à ce jour :

- Collaborateurs et possibilité de chômage partiel : Prendre contact avec l'OCE au **022 388 10 18**

- Aide au cautionnement :
Département de l'Economie :
022 388 34 34

- Questions sur le virus proprement dit :
Médecin cantonal

COVID-19
CORONAVIRUS

HOTLINE Genève
7/7 de 09:00 à 21:00

☎ 0800 909 400



Nous restons à vos côtés dans cette période si difficile.

Votre Président
Laurent Terlinchamp



TUONS LE CORONAVIRUS, PAS LES COMMERÇANTS ! COVID-19 : ensemble pour affronter une situation inédite à Neuchâtel

Le comité directeur de GastroNeuchâtel et le président d'hotelleriesuisse NE-JU ont rencontré mardi le Conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash afin de faire le point de la situation économique dans notre branche.

1° Préserver les entreprises et les emplois grâce à la RHT :

les entreprises qui subissent une baisse d'activité à cause du COVID-19 peuvent avoir recours à la RHT (Réduction des Horaires de Travail). Il est donc nécessaire d'agir sans attendre (<http://www.ne.ch/SEMP>). Afin de permettre un traitement rapide, il est important que les demandes soient correctement formulées et documentées. Dans ce but, le comité directeur de GastroNeuchâtel et le président d'hotelleriesuisse NE-JU se mettent à disposition pour remplir les formulaires de RHT. Dans l'attente des décisions fédérales, le Conseil d'Etat envisage une prise en charge partielle par le canton des coûts induits par le délai d'attente, lorsqu'une entreprise ayant obtenu une autorisation de RHT enclenche effectivement la mesure. Cas échéant, ce soutien cantonal serait modulé au prorata des employés de l'entreprise effectivement domiciliés dans le canton.

2° Comment faire ?

GastroNeuchâtel a mis à disposition, sur son site www.gastroneuchatel.ch les démarches explicatives et simplifiées pour obtenir AU PLUS VITE les RHT, pour ses membres.

Contacts :

GastroNeuchâtel / 032 344 80 81/ 079 854 97 14
Secteur surveillance de l'Office des relations et des conditions de travail (ORCT) / 032 889 68 14
Hotline de GastroSuisse / 0848 377 111

Pour suivre l'évolution de la situation :

<https://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/Pages/Covid-19.aspx>

<https://www.rts.ch/info/11162216-vaud-fribourg-et-le-tessin-ferment-leurs-ecoles-le-conseil-federal-doit-bientot-communiquer.html>

GASTROSOCIAL

Plus que bien assuré

Les restaurateurs et les hôteliers considèrent GastroSocial à Aarau comme un partenaire digne de confiance. Le client peut s'affilier à GastroSocial tant pour la caisse de compensation (AI et APG inclus) que pour la caisse de pension. Grâce à l'étroite collaboration entretenue avec SWICA, l'assurance indemnités journalières maladie et l'assurance-accidents complètent le paquet d'assurances. Plus de 20'000 établissements et quelque 170'000 assurés nous font confiance à juste titre !



Plans de prévoyance flexibles et conformes à la CCNT

Les besoins dans l'hôtellerie-restauration sont particuliers. La Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT) spécifie les prestations et les cotisations de la prévoyance du personnel. La Caisse de pension GastroSocial remplit toutes les conditions de la CCNT.

Plus d'intérêt, plus de sécurité

Les établissements affiliés à GastroSocial profitent depuis des années de processus efficaces et de coûts bas. Grâce à un taux de couverture supérieur à la moyenne depuis des années (120.9 % au 31.12.2019) GastroSocial a pu accorder un taux d'intérêt de 2.35 % sur les avoirs de la caisse de pension. C'est 1.35 % de plus que le taux d'intérêt minimal LPP à 1 %.

Plus de 260 experts

Les experts de GastroSocial mettent quotidiennement leurs connaissances de longue date du secteur et leur savoir-faire largement étayé au service de leurs clients et assurés.

gastrosocial.ch/securite